



Avril 2017

BULLETIN MUNICIPAL N° 23

Dépôt et publication Mairie de St Thomé
Siret n° 21070300500012 APE 751A
Site Internet : www.saint-thome.fr

- BUDGET 2016 - RESULTATS

Vote des Comptes Administratifs :

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2016.

Commune

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 259 122,03 €, les recettes à 373 836,39 € et compte tenu d'un excédent reporté de 549 847,19 €, le résultat 2016 ressort à + 664 561,55 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 979 463,63 € (952 574,63 € de travaux réalisés et payés + 26 889,00 € restant à régler), les recettes à 670 226,26 € et, compte tenu d'un excédent reporté de + 41 226,50 €, le résultat 2016 ressort à + 396 550,68 €.

Assainissement

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 18 261,51 €, les recettes à 25 283,87 € et compte tenu d'un excédent reporté de 58 519,77 €, le résultat 2016 ressort à + 65 542,137€

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 9 658,83 € et les recettes à 14 649,90 €, et compte tenu d'un excédent reporté de +10 645,63 €, le résultat 2016 ressort à + 15 636,70 €.

- BUDGET 2017

FINANCES COMMUNALES

Les dotations de l'Etat et les diverses subventions (Etat, Conseil Départemental...) diminuent, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une légère augmentation en 2017 sur le taux des 3 taxes communales qui s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 10,30 % (10,14 % en 2016)

Foncier bâti : 11,34 % (10,34 % en 2016)

Foncier non bâti : 64,00 % (63,04 % en 2016)

Mais la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (11 % en 2016) a été votée à 0 % pour 2017. Ceci aura pour conséquence une forte diminution du montant de l'impôt sur le foncier bâti.

La redevance d'assainissement 2017 ne subit pas d'augmentation et reste établie ainsi :

Part fixe : 65,00 €

Coût au m3 : 0,25 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Le budget primitif 2017 s'équilibre à la somme de 708 456,00 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à la somme de 673 567,69 € en recettes et dépenses d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Le budget assainissement s'équilibre à la somme de 89 816,96 € en recettes et dépenses d'exploitation et à la somme de 75 314,96 € en recettes et dépenses d'investissement.

- ECOLE – INSCRIPTIONS

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2017-2018, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire dès à présent les enfants de 2 ans et plus. La démarche se fait en Mairie sur présentation du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

La garderie (0,50 € la demi-heure) fonctionne le matin de 7 h 30 à 9 h, l'après-midi de 16 h 30 à 18 h.

L'accueil périscolaire gratuit est proposé de 15 h 45 à 16 h 30.

Le service de la cantine, de 12 h à 13 h 30, est facturé 3,60 € le repas.

- ECOLE - Opération « fruits à la récré »

Les enfants bénéficient les lundis et jeudis d'octobre à juin, d'une distribution de fruits dans le cadre des petits déjeuners ainsi que de l'intervention d'une diététicienne. Cette action d'éducation alimentaire est menée en partenariat avec le Secours Populaire Français, comité de Le Teil, auquel la commune a versé une subvention de 300 €.

- BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

A compter du 9 mai prochain, la bibliothèque intercommunale ouvrira ses portes dans ses nouveaux locaux, à l'extrémité du bâtiment mairie. Les horaires sont inchangés : le mardi de 15 h 30 à 18 h 30 et le jeudi de 16 h 30 à 18 h 30. Il n'y a pas de frais d'adhésion et le prêt des livres est gratuit.

- CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 21 mars, il est possible de remplir en ligne une pré-demande de carte nationale d'identité (facultatif mais gain de temps). Il convient pour cela de créer un compte personnel sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ; Ainsi il n'y aura pas de formulaire papier à remplir en mairie mais il faut ensuite se rendre en personne au guichet d'une mairie agréée pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier (justificatifs d'état civil, de domicile, photos...). A noter : depuis la mise en place de ce dispositif de démarche dématérialisée, seules les mairies équipées du dispositif numérique de recueil des données peuvent désormais instruire les demandes et les renouvellements de CNI. Attention, la mairie de SAIN-THOME n'est pas équipée, les mairies habilitées les plus proches sont Le Teil, Montélimar... La prise de rendez-vous pour cette démarche est obligatoire auprès du service Etat Civil de ces mairies.

RAPPEL : les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013, disposent automatiquement d'une validité supplémentaire de 5 ans, sans démarche particulière à effectuer. Cependant, si vous possédez une Carte de plus de 10 ans , et souhaitez vous rendre à l'étranger, il est vivement conseillé de réaliser une demande en vue d'obtenir une nouvelle carte d'identité (en présentant un justificatif fourni par l'agence de voyage par exemple). En effet, certains pays ne reconnaissent pas cet allongement de validité et peuvent ainsi refuser votre entrée sur leur territoire.

NB : Les demandes de passeport se font auprès de la Mairie de Le Teil.

- MARCHES - COMMERCES

PLACE DES CROTTES : - Tous les jeudis de 16 h 30 à 19 h 00 : vente de légumes et fruits de saisons, œufs, produits de la ruche, plantes et bocaux. Livraisons à domicile sur demande : contact : Aux jardins oubliés, Hélène PILLOT 06 82 49 92 71

- Tous les jeudis de 18 h à 19 h : Elevage LUX, vente de fromages de chèvre (la vente du samedi, place de l'école est supprimée).

TERRAIN « LE CLAU » : du mardi au dimanche inclus de 12 h à 20 h 30 : vente de crêpes, galettes, sandwiches, glaces, boissons, Camion snack « CHEZ MARY ».

ROND POINT RD 107/RD 210 : tous les mercredis et dimanches de 16 h à 23 h : vente de pizzas à emporter « PIZZAYOLO ».

- DEFIBRILLATEUR

Afin d'optimiser sa visibilité et son accessibilité, le défibrillateur, précédemment installé à l'intérieur de la salle des fêtes, est désormais apposé sur la façade de la mairie près de la nouvelle porte d'entrée du secrétariat.

- PUBLICATION LITTERAIRE

Alban JOLLIVET, âgé de 15 ans, fils de Vanessa et de Raphaël, domiciliés Chemin de Lavergne, a écrit une nouvelle (petit récit d'une vingtaine de pages) intitulée « Le Château de Fontenay-le-Fleury ». Cet ouvrage, composé par Edilivre est disponible au prix de 7 € dans les librairies, à la FNAC, Flammarion, Amazon, Edilivre... n'hésitez pas à encourager ce jeune écrivain prometteur.

- VIDE GRENIER

Le Comité des Loisirs organise le Dimanche 21 mai à partir de 7 heures, sur le Terrain du Clau, le vide grenier annuel. Vous pouvez réserver votre emplacement au 07 81 78 25 13 ou par mail à comite.saint.thome@gmail.com

- INCIVILITES

Nous rappelons que, par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques (Ex : place des Crottes, place de l'Eglise etc...), les trottoirs, les espaces verts publics (Ex : terrain « Le Clau »).

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des crottes de son animal sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Nous constatons également que des indéclicats, qui, plutôt que d'aller à la déchetterie (il en existe 3 sur le territoire de la nouvelle communauté de communes), se débarrassent de toutes sortes d'objets, cartons, tables, chaises, parasols, pneus... au pied des conteneurs de regroupement Ordures Ménagères. Le badge d'accès à ces 3 déchetteries (Le Teil, Alba et Cruas) est gratuit sur simple demande à la mairie.

Le respect de ces simples règles de savoir-vivre sera apprécié par tous les usagers de ces espaces publics.

- ETAT CIVIL

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer la naissance de James RIPPLING ASTIER le 23 janvier au foyer de Daniel RIPPLING et de Elodie ASTIER, domiciliés au quartier de l'Amandier. Félicitations aux heureux parents.

Nous avons eu la tristesse d'enregistrer les décès de Madame Marguerite DEBOS (née JOLLIVET) survenu le 9 janvier à l'âge de 88 ans et de Monsieur Jean Pierre BORONAT survenu le 18 février à l'âge de 77 ans. Nous renouvelons nos condoléances à leurs familles et à leurs proches.

- FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé le Vendredi 26 mai 2017 (pont de l'Ascension).